

DELIBERATION N° 246-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : CLAUSES SOCIALES : CONVENTION D'ANIMATION DE PORTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2026-2028

Madame la Présidente rappelle que, par délibération du 16/12/2019, le Conseil communautaire avait validé la mise en place d'un portage conventionnel mutualisé d'un chargé de mission « facilitateur des clauses sociales dans les marchés publics et privés ». Ce dispositif, est porté administrativement par la Communauté de Communes de l'Oisans.

Cette action se déroule sur le périmètre de la Matheysine du 01/03/2020 au 31/12/2025.

Bilan de la démarche : Sur la deuxième période d'exécution (de janvier 2023 à octobre 2025) :

- 185 marchés intégrant des clauses sociales ont été accompagnés ;
- Ces marchés ont généré 61 121 heures de travail au bénéfice de 191 candidats éligibles ;
- 123 entreprises ont été accompagnées dans la mise en œuvre de ces clauses.

Depuis le lancement du projet, sur ces 6 dernières années, le taux de subvention s'élève à 80%. Le reste à charge a été réparti équitablement entre les 2 communautés de communes parties prenantes (Oisans – Matheysine).

Madame la Présidente informe de la volonté des Communautés de communes de la Matheysine et de l'Oisans de réitérer leur engagement sur cette action pour la période allant du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Afin de pérenniser la dynamique et dans la suite de la démarche, il convient de renouveler les conventions de partenariat entre les deux EPCI et les financeurs pour le bon fonctionnement du dispositif ; et ainsi permettre le recrutement d'un poste de facilitateur clauses sociales à hauteur de 0.8 ETP couvrant les territoires de la Matheysine et de l'Oisans.

Le plan de financement prévisionnel de cette action du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 est le suivant :

Dépenses TTC					
Poste dépense	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	Total prévisionnel 2026-2028	%
Logiciel gestion clauses sociales	460 €	460 €	460 €	1 380 €	0,9%
Formation logiciel	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €	1,9%
Charges salariales (0,8 ETP)	44 000 €	44 000 €	44 000 €	132 000 €	84,5%
Dépenses indirectes	6 600 €	6 600 €	6 600 €	19 800 €	12,7%
Total	52 060 €	52 060 €	52 060 €	156 180 €	100%
Recettes TTC					
Financeurs	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	Total prévisionnel 2026-2028	%
Europe - FSE	0 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €	10,3%
Etat - DREETS	23 578 €	23 578 €	23 578 €	70 734 €	45,4%
EDF - 1R1T	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €	5,1%
Département - PDIE	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	19,2%
CC Matheysine	5 206 €	5 206 €	5 206 €	15 618 €	10,0%
CC Oisans	5 206 €	5 206 €	5 206 €	15 618 €	10,0%
Total	51 990 €	51 990 €	51 990 €	155 970 €	100%

Les financements publics et privés à hauteur de 80% du coût TTC du dispositif ont été conventionnés ou sont en bonne voie de contractualisation, des délais sont à respecter pour satisfaire les prérogatives institutionnelles des partenaires.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les termes de la convention d'animation de portage administratif et financier des clauses sociales pour la période 2026-2028 ;
- ➔ **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention, ses avenants ultérieurs le cas échéant, et tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

